



Litige suite achat chaudière entre particulier

Par **catval**, le **23/09/2013** à **19:49**

Bonjour, rnNous avons acheté début septembre 2013 une chaudière à ventouse d'occasion 500 euros à un particulier. Lorsque le plombier a entrepris d'installer cette chaudière il s'est rapidement avéré qu'elle était HS. Après examen, le plombier a constaté que les circuits imprimés avaient pris l'humidité. Nous avons contacté le vendeur qui nous a confirmé que la chaudière était stockée à l'extérieur depuis le mois de juin. rnLe vendeur ne voulant rembourser que la moitié du prix d'achat, que faire ? Je précise que nous avons réglé les 500 euros par chèque. rnJe vous remercie d'avance pour vos conseils.